

comprendre que de telles discussions ont eu lieu et qu'un nouveau bill peut être présenté en temps opportun. Si mon hypothèse est exacte, le député voudrait peut-être demander l'autorisation de retirer son avis de motion.

M. Saltsman: Comme toujours, monsieur l'Orateur, votre hypothèse est exacte. Avec la permission de la Chambre, je retirerai mon bill et le représenterai après l'avoir rédigé de nouveau.

(L'ordre est annulé et le bill est retiré.)

* * *

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MODIFICATIONS PORTANT SUR LE MONTANT MENSUEL,
LE SUPPLÉMENT ET LES AUGMENTATIONS

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande l'assentiment de la Chambre pour présenter le bill C-202, loi modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je désire formuler la mise en garde à laquelle j'ai fait allusion hier. Comme je n'ai pas vu le bill, je serais mal venu d'en contester l'admissibilité au point de vue de la procédure. J'éprouve certains doutes et je voudrais avoir le privilège de les présenter après avoir vu le bill, avant d'atteindre l'étape de la deuxième lecture.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

LE PÉTROLE

LA QUESTION DE LA VENTE AUX ÉTATS-UNIS EN 1971

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu de la proposition faite hier par l'administration gérant les importations pétrolières américaines de n'augmenter que de 55,000 barils par jour les exportations de pétrole canadien vers les États-Unis l'année prochaine, le ministre est-il d'avis que la promesse faite la semaine dernière d'autoriser le libre accès du pétrole canadien aux États-Unis en 1971 constitue un engagement de la part de l'administration américaine ou simplement l'opinion des représentants américains présents à la réunion?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je cherchais le communiqué pour y trouver les termes exacts. Si le député l'avait lu soigneusement, il aurait vu que l'expression «libre accès» est précédée du mot «accords» menant à cette libéralisation des importations. Sa déclaration n'est donc pas nécessairement opposée à la tendance indiquée dans le communiqué.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre peut-il nous dire où en sont les choses à la suite de la proposition faite par l'administration américaine des importations de pétrole? Le gouvernement canadien pense-t-il prendre quelque initiative pour obtenir le libre accès au marché américain?

L'hon. M. Pepin: Je viens de trouver le communiqué. Il indique qu'on est convenu de mettre rapidement sur pied des arrangements pour permettre le libre accès des pétroles canadiens aux marchés américains dans les années à venir. C'est une précision importante. L'augmentation des exportations canadiennes de pétrole est très satisfaisante depuis quelques années. Nous allons atteindre rapidement l'objectif indiqué dans ce document.

L'hon. M. Stanfield: Avons-nous tort de conclure que ce libre accès sera assuré pour 1971?

L'hon. M. Pepin: Le communiqué ne fait aucune mention de 1971 pour ce qui est du libre accès.

L'AMÉNAGEMENT D'UN PIPE-LINE VERS MONTRÉAL

M. Max Saltsman (Waterloo): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. A une certaine époque, il était entendu que les États-Unis exigeaient du Canada ou lui demandaient, en retour du libre accès du pétrole canadien aux marchés américains, la construction d'un pipe-line vers Montréal. En est-il toujours ainsi? Procède-t-on à des entretiens sur la construction d'un pipe-line passant par Montréal, qui serait la condition du libre accès du pétrole canadien aux marchés américains?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Non, monsieur l'Orateur, mais dans le communiqué, on qualifie la sûreté des approvisionnements venant de l'Est du Canada d'amélioration d'importance majeure.

M. Saltsman: Le ministre dirait-il en quoi consiste la sûreté qui rend nos approvisionnements satisfaisants pour le gouvernement américain?

L'hon. M. Pepin: A mon sens, en cas de troubles majeurs, dans le monde, l'Est du Canada ne serait pas handicapé, sur le plan économique ou autrement, par le manque d'importations de pétrole.

LES INSTANCES AUPRÈS DES É.-U. AU SUJET DES CONTINGENTS POUR 1971

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Le ministre dirait-il si le gouvernement canadien a fait ou fera des instances au gouvernement des États-Unis pour qu'il hausse le contingent quotidien actuel de 55,000 barils à 100,000 ou 125,000 barils, la quantité qui permettrait de remplir le pipe-line canadien en 1971? A la suite des entretiens à l'échelon ministériel d'il y a une semaine, le ministre nous avait assurés que le Canada obtiendrait de fournir une telle quantité en 1971.